

## Énoncé de politique de placement

### Fonds distinct d'initiatives climatiques Manuvie

## Objectif de placement

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct.

Le Fonds vise à dégager une croissance du capital à long terme en investissant principalement dans un portefeuille diversifié d'actions mondiales de sociétés qui sont des chefs de file en matière d'atténuation des changements climatiques.

## Stratégie de placement

Ce fonds achète des parts de la fiducie de fonds commun de placement Fonds d'initiatives climatiques Manuvie ou d'un fonds très semblable (le « fonds sous-jacent »).

La stratégie de placement du fonds sous-jacent consiste à recourir à une analyse fondamentale ascendante pour choisir les titres. Une analyse exclusive est utilisée pour interpréter et analyser les bénéfices économiques historiques d'une société afin de bien comprendre la société faisant l'objet de l'examen. Des facteurs comme l'ampleur et la volatilité des bénéfices, les avantages concurrentiels, les produits et d'autres stimulateurs de rendement d'une société sont également pris en considération dans le choix des titres qui composeront le portefeuille du fonds sous-jacent.

Le conseiller en valeurs du fonds sous-jacent vise à créer un portefeuille dont l'intensité des gaz à effet de serre (« GES ») est faible par rapport à l'indice de référence du fonds sous-jacent, tout en investissant dans des émetteurs qui contribuent à la lutte contre les changements climatiques, soit en réduisant leurs propres émissions, soit par l'entremise des produits et services qu'ils offrent. Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'indice de référence du fonds sous-jacent, veuillez consulter la section « Indice de référence de chaque fonds » dans le prospectus du fonds sous-jacent. Le conseiller en valeurs est d'avis que cette stratégie cadre avec un investisseur voulant appuyer l'objectif de l'Accord de Paris, qui vise à limiter le réchauffement climatique bien en deçà de 2 °C, préférablement à 1,5 °C, par rapport aux niveaux préindustriels.

Pour atteindre cet objectif, le conseiller en valeurs du fonds sous-jacent appliquera d'abord un filtre d'exclusion à l'univers des placements potentiels. Ce filtre d'exclusion éliminera les émetteurs de placements admissibles qui répondent à l'un des critères suivants (à l'aide des données de tiers de MSCI) :

- a) Les émetteurs dont plus de 25 % des revenus proviennent de la production d'énergie à partir de combustibles fossiles;
- b) Les émetteurs dont plus de 5 % des revenus proviennent de l'alcool, du tabac, du divertissement pour adultes, de jeux de hasard ou d'armes conventionnelles;
- c) Les émetteurs qui tirent un quelconque revenu d'armes controversées, de l'exploitation minière de charbon thermique et de l'extraction et la production de pétrole et de gaz;
- d) Les émetteurs considérés comme dérogeant aux dix principes du Pacte mondial des Nations Unies (voir le « Glossaire » pour plus de précisions). Dans la mesure du possible, l'équipe des placements utilise des fournisseurs de données ESG indépendants pour déterminer si un émetteur enfreint ces principes.

Dans l'univers des placements potentiels restants, le conseiller en valeurs du fonds sous-jacent utilisera sa méthodologie exclusive, qui intègre des renseignements tels que des données de tiers, pour choisir des émetteurs qui répondent généralement à un ou plusieurs des critères suivants :

- a) Ils se sont engagés envers la réduction des émissions de gaz à effet de serre (« GES »), telle que mesurée par un engagement à l'égard des cibles fondées sur des données scientifiques (Science-Based Targets) au sein de l'initiative Science Based Targets (« iSBT »);
- b) Ils font partie de la tranche supérieure des 35 % quant à l'intensité des émissions de GES par rapport à leur groupe sectoriel; ou
- c) Ils fournissent des solutions climatiques qui soutiennent une transition vers une économie à faibles émissions de carbone, mesurées par une part importante (au moins 20 %) des revenus tirés d'activités telles que les technologies axées sur l'énergie renouvelable et l'efficacité énergétique.

Les opérations sont surveillées par l'équipe de conformité pour s'assurer que les critères ESG sont admissibles au moyen de listes de surveillance, qui sont mises à jour chaque mois. Au fil du temps, le statut d'admissibilité d'un émetteur peut changer, et un émetteur admissible au moment de l'achat de ses titres par le fonds sous-jacent peut devenir inadmissible. Dans ce cas, le conseiller en valeurs du fonds sous-jacent est avisé et dispose de 90 jours pour vendre la participation non admissible. Pendant ce temps, si le problème d'admissibilité est résolu, le titre pourrait être réadmissible.

En plus des stratégies liées précisément au climat décrites ci-dessus, veuillez vous reporter à la rubrique « Intégration de la durabilité » dans le prospectus du fonds sous-jacent pour obtenir plus de renseignements sur l'approche ESG des conseillers en valeurs du fonds sous-jacent.

Le fonds sous-jacent peut investir dans des actions chinoises de catégorie A cotées et négociées sur le SSE ou le SZSE par l'intermédiaire des programmes Stock Connect. Veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé aux programmes Securities Connect » du prospectus du fonds sous-jacent.

Le fonds sous-jacent peut détenir une partie de ses actifs en espèces ou en titres du marché monétaire à court terme à des fins administratives ou en période de recherche de possibilités de placement ou en raison des conditions générales du marché ou de la conjoncture économique ou politique.

Le fonds sous-jacent peut également investir de 0 à 10 % de son actif dans d'autres fonds de placement, notamment des fonds sous-jacents et des FNB, qui peuvent être gérés ou non par le gestionnaire (ou l'une de ses sociétés affiliées ou associées) afin d'obtenir une participation indirecte aux marchés, aux secteurs ou aux catégories d'actif appropriés. Les fonds sous-jacents seront choisis en tenant compte de facteurs comme l'objectif et les stratégies de placement du fonds sous-jacent, le rendement passé et la volatilité. Veuillez vous reporter à la rubrique « Placements dans les fonds sous-jacents » du prospectus du fonds sous-jacent.

Le fonds sous-jacent peut investir dans des dérivés ou les utiliser à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture, conformément à son objectif de placement et suivant ce qui est autorisé par la législation sur les valeurs mobilières applicables, ou encore conformément à la dispense décrite à la rubrique « Dispense relative aux dérivés » du prospectus du fonds sous-jacent. Les dérivés peuvent être utilisés à des fins de couverture dans l'éventualité où le fonds sous-jacent aurait des rentrées ou des sorties de fonds importantes et pour protéger l'actif du fonds sous-jacent. Les dérivés peuvent être utilisés à des fins autres que de couverture pour investir indirectement dans des titres ou sur des marchés de capitaux et obtenir une position de change. Vous trouverez plus de renseignements sur les dérivés, notamment sur les dérivés auxquels pourrait recourir le fonds sous-jacent, à la rubrique « Risque associé aux dérivés » du prospectus du fonds sous-jacent.

Le fonds sous-jacent peut également conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres pour générer des revenus supplémentaires ou gérer ses liquidités à court terme. Pour en savoir plus, reportez-vous à la rubrique « Risque associé aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres » du prospectus du fonds sous-jacent.

## Risques

Lorsqu'un fonds distinct achète des parts d'un fonds sous-jacent, le fonds distinct peut être exposé aux risques associés au fonds sous-jacent. Vous trouverez ci-dessous une liste des principaux risques pour le ou les fonds communs de placement sous-jacents dans lesquels le fonds distinct investit. Pour obtenir une définition complète de chaque risque principal, reportez-vous à la section générale du prospectus du fonds commun de placement.

- Risque d'épuisement du capital
- Risque de concentration
- Risque de contrepartie
- Risque de change
- Risque associé aux dérivés
- Risque associé aux marchés émergents
- Risque associé aux titres de capitaux propres
- Risque associé aux FNB
- Risque associé aux marchés étrangers
- Risque associé aux séries multiples
- Risques liés à la réglementation
- Risque associé aux programmes Securities Connect
- Risque associé aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- Risque associé aux porteurs de titres importants
- Risque associé à la politique en matière de durabilité (ESG)
- Risque associé à la fiscalité

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les stratégies, ainsi que sur les objectifs et les risques associés au(x) fonds sous-jacents dans lesquels le fonds distinct investit, veuillez vous reporter au prospectus du ou des fonds sous-jacents ou communiquer avec nous pour obtenir un exemplaire imprimé.

## Où dois-je m'adresser pour obtenir d'autres renseignements ou de l'aide?

Pour de plus amples renseignements, consultez la notice explicative et le contrat. Vous pouvez également communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie  
500 King Street North  
Waterloo (Ontario) N2J 4C6

[www.gpmanuvie.ca](http://www.gpmanuvie.ca)

Canada, à l'exception du Québec  
**1 888 790-4387**

Québec et clientèle francophone  
**1 800 355-6776**

Pour obtenir des renseignements relatifs à des problèmes que nous n'avons pas été en mesure de régler, communiquez avec l'Ombudsman des assurances de personnes en composant le 1 800 361-8070 ou en visitant le site [www.oapcanada.ca](http://www.oapcanada.ca).

Pour obtenir des renseignements relatifs à la protection additionnelle offerte à tous les titulaires de contrats d'assurance vie, communiquez avec Assuris, une entreprise mise sur pied par l'industrie canadienne de l'assurance vie. Consultez le site [www.assuris.ca](http://www.assuris.ca) pour obtenir de plus amples renseignements.

Pour obtenir des renseignements sur la façon de communiquer avec un responsable de la réglementation d'assurance dans votre province, visitez le site Web du Conseil canadien des responsables de la réglementation d'assurance à l'adresse [www.ccir-ccrra.org](http://www.ccir-ccrra.org).

## Gestion de placements **Manuvie**

Gestion de placements Manuvie est une dénomination commerciale de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers. La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (Manuvie) est l'émetteur des contrats d'assurance des fonds distincts de Manuvie et le répondant des clauses de garantie contenues dans ces contrats.

Manuvie, Gestion de placements Manuvie, le M stylisé et Gestion de placements Manuvie & M stylisé sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisées par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence.